

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 02 Décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-30
RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2022-21 DU 12/09/2022
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mille vingt deux le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix-neuf novembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET.

Était absent excusé : M. BATHIER Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Préfecture demandant de procéder au retrait de la délibération n° 2022-21 du 12 septembre 2022 concernant la décision de remplacer M. Joël TISSIER à la commission d'appel d'offres.

Le retrait de cette décision est au motif que les deux suppléants restants sont en mesure de remplacer l'un des titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCÈDE au retrait de la délibération n° 2022-21 du 12 septembre 2022.

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 12 décembre 2022

Le Bourg d'Hem, le 12 décembre 2022
Le Maire
Robert DESCHAMPS



Affiché le 12 décembre 2022